

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 30 JUIN 2022**  
**COMMUNE DE MARCHES**

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune de Marches, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HOURDOU, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15          Présents : 10          Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 24/06/2022  
Quorum à atteindre : 8

Etaient présents :

M. HOURDOU Philippe  
M. MOTTET Hugues  
M. BLACHON Fabrice  
Mme ROUX Isabelle

M. PRADON Régis  
Mme MANDARON Pauline  
M. PALOMAS Sébastien  
Mme GAILLARD Nathalie

Mme CATINELLA Virginie  
M. BONNARDEL Laurent

Etaient absents :

Mme DEFRANCE Marlène qui a donné pouvoir à M. HOURDOU Philippe pour voter en son nom.  
Mme GOUDARD Danielle qui a donné pouvoir à M. PRADON Régis pour voter en son nom.  
Mme SANTUCCI Françoise  
M. CHOSSON Jonathan qui a donné pouvoir à M. BLACHON Fabrice pour voter en son nom.  
M. CHALEAT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.

*Mme ROUX Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.*

**2022-011 : Acquisition de l'emplacement réservé n°7 - parcelle ZI 503**

M. le Maire expose les différents échanges qui ont eu lieu avec les propriétaires de la parcelle ZI 503 correspondant à l'emplacement réservée n°7 du PLU (plan ci-joint).

Il propose de l'acquérir pour un prix de 3 080 € duquel sera soustrait les frais d'acte.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE l'acquisition de la parcelle ZI 503 au prix de 3 080 € duquel sera soustrait les frais d'acte.
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Fait et délibéré à Marches, le 30/06/2022

Pour extrait certifié conforme

